INTRODUCTION

Fabienne Henryot

L'histoire des bibliothèques contemporaines a connu de grandes heures dans les années 1990. Le vaste chantier de l'Histoire des bibliothèques françaises trouve alors son accomplissement¹ au lendemain des commémorations du Bicentenaire de la Révolution, celle-ci étant vue comme le point de départ d'une géographie des bibliothèques publiques encore largement valable à la fin du XXe siècle. D'autres travaux s'intéressent, au même moment, à l'acte de lire et à son inscription dans des institutions dédiées². Les travaux de Noë Richter sur la lecture populaire, entamés dans les années 1950, connaissent une importante audience au cours des années 1990³.

Et depuis? L'histoire des bibliothèques contemporaines semble au point mort, au contraire des bibliothèques médiévales⁴ ou modernes⁵. Cette situation est paradoxale au regard de l'abondance de sources et d'études de cas possibles à l'échelle nationale, régionale ou locale. Certes, les travaux d'Anne-Marie Bertrand sur les politiques culturelles municipales entre 1950 et 1980⁶ apportent beaucoup à l'histoire de la doctrine de la lecture publique. La thèse d'Hind Bouchareb⁷ a ouvert de nouvelles perspectives sur la démocratisation de la lecture au XX^e siècle, et les travaux d'Agnès Sandras sur les bibliothèques populaires font exception à cette inertie historiographique. Du côté des bibliothèques, les anniversaires de fondations sont l'occasion de mises au point intéressantes mais qui profitent finalement peu à l'histoire contemporaine, moins propice à l'évocation de trésors et de documents patrimoniaux d'exception que

^{1.} Histoire des bibliothèques françaises, Paris, Éd. du Cercle de la Librairie / Promodis, 1986-1992, en particulier Dominique VARRY (dir.), Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle, T. 3: 1789-1914, 1990 et Martine POULAIN (dir.), Les bibliothèques du XX^e siècle, T. 4: 1914-1990, 1992.

^{2.} Anne-Marie CHARTIER, Jean HÉBRARD, *Discours sur la lecture 1880-1980*, Paris, Bibliothèque publique d'information, 1989.

^{3.} Noë RICHTER, La lecture et ses institutions. La lecture publique 1919-1989, Paris, Plein Chant, 1989.

^{4.} Par exemple: Donatella NEBBIAI, *Le discours des livres: bibliothèques et manuscrits en Europe, IXe-XVe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 et la collection «Histoire des bibliothèques médiévales», CNRS Éd.

^{5.} Par exemple: Roland ANDRÉANI, Henri MICHEL et Élie PÉLAQUIER (dir.), Des moulins à papier aux bibliothèques: le livre dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVI^e-XX^e siècles), Montpellier, Presses de l'université de Montpellier, 2003, 2 vol.; Fabienne HENRYOT, Livres et lecteurs dans les couvents mendiants (Lorraine, XVI^e-XVIII^e siècles), Genève, Droz, 2013; Gilles BERTRAND et al. (dir.), Bibliothèques et lecteurs dans l'Europe moderne (XVII^e-XVIII^e siècles), Genève, Droz, 2016.

^{6.} Anne-Marie BERTRAND, Les villes et leurs bibliothèques: légitimer et décider, 1945-1985, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1999.

^{7.} Hind BOUCHAREB, Penser et mettre en œuvre la lecture publique: discours, débats et initiatives (1918-1945), thèse de doctorat, Université Lyon 2, 2016.

les périodes antérieures8. Ce contraste renvoie l'époque contemporaine à l'âge des tâcherons, des tâtonnements, de «l'éternel retard» des bibliothèques9, de la figure un peu niaise de la bibliothécaire à partir du moment où les femmes s'emparent des institutions de lecture, dans les années 192010.

C'est comme si l'Histoire des bibliothèques françaises avait stérilisé toute velléité d'engager de nouveaux travaux sur l'époque contemporaine, alors même qu'elle se voyait comme une mise au point et une invitation à vérifier des hypothèses, multiplier les études de cas et élargir les problématiques. Le simple fait qu'elle ait été rééditée, en l'état ou presque, en 2009 montre bien qu'elle n'a pas été sérieusement dépassée dans l'intervalle.

Et pourtant, ce ne sont pas les pistes d'investigation qui manquent. Il reste tant à écrire sur l'histoire des bibliothécaires, de leurs savoir-faire, des rapports de genre à l'œuvre dans cette profession. Si le développement de l'offre de lecture à l'usage des enfants a été largement souligné, sa réception et ses effets restent méconnus. La bibliothèque comme lieu politique mériterait d'être examinée de plus près en se penchant sur les relations entre l'institution et ses tutelles. L'investissement par les publics des salles de lecture, l'émergence de l'action culturelle dès le XIXe siècle sans doute et même la fonction patrimoniale des bibliothèques, largement fantasmée – en vue de la dénoncer - par les tenants de la lecture publique devraient être réévalués. Des figures majeures comme celle de Julien Cain, de Jean-Pierre Seguin ou tant d'autres n'ont pas encore trouvé leur historien. La tâche s'annonce colossale.

À défaut d'une ambition aussi large, cet ouvrage prend pour prétexte le bicentenaire de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB), fondée en 1822, pour offrir une réflexion renouvelée sur les instances de contrôle de l'État dans le domaine de la lecture et du patrimoine écrit. Il s'agit de comprendre comment la puissance publique pense la bibliothèque et comment ce discours normatif et politique prend forme à travers la figure de l'inspecteur, l'acte d'inspecter et ses effets – quand il en a – entre la Restauration et la Cinquième République.

^{8.} Par exemple: André MARKIEWICZ (dir.), La Bibliothèque municipale de Nancy: 1750-2000, Nancy, Bibliothèque municipale, 2000; Geoffroy GRASSIN (dir.), Une histoire de la bibliothèque de Niort: 250 ans, La Crèche, La Geste, 2023.

^{9.} Anne-Marie BERTRAND, «L'éternel retard», in Anne-Marie BERTRAND et Annie LE SAUX (dir.), Regards sur un demi-siècle. Cinquantenaire du Bulletin des bibliothèques de France, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2006, p. 119-136.

^{10.} Isabelle ANTONUTTI, Bâtisseuses de la lecture publique. Une histoire des premières bibliothécaires, 1900-1950, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2024 (coll. Papiers).

UN NOUVEL OBJET DE RECHERCHE

Les corps ou services d'inspections ont fait l'objet d'études croisées depuis trois décennies, émanant principalement des sciences politiques et de la sociologie. Ce n'est sans doute pas un hasard si ces travaux commencent surtout dans les années 1980, alors que les Inspections sont amenées à évoluer du fait de la décentralisation. Une bonne part de ces travaux s'interroge justement sur ces évolutions, à l'instar de ceux de Pierre Milloz¹¹, Gérard Marcou¹² et Jacques Menier¹³. D'une certaine manière, ce sont les politiques publiques elles-mêmes qui sont évaluées à travers l'inspection: en somme, l'État cherche à mesurer sa propre efficacité à travers les inspecteurs qu'il envoie à travers le pays. Plus récemment, les sciences politiques confrontent le devenir des Inspections avec le new public management et les nouvelles règles d'action publique en contexte de recul de l'État régalien. Les sociologues ont aussi porté leur regard sur ces instances, en observant notamment comment les inspecteurs, dont l'action est très tôt encadrée et normalisée, trouvent malgré tout les moyens de négocier une part d'autonomie et de singularisation dans leurs pratiques professionnelles¹⁴. Le rapport d'inspection, à la fois forme écrite matérielle, trace de l'acte d'inspecter et moyen d'accompagner la décision publique, a fait l'objet d'études stimulantes¹⁵. Les juristes ont enfin largement contribué à la compréhension des modèles successifs auxquels les Inspections se sont conformées, dans une approche englobante suggérant que ces instances forment un tout, malgré la diversité des administrations qu'elles contrôlent16.

D'autres adoptent résolument une approche historique. Guy Caplat et une équipe de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) se sont penchés sur l'Inspection générale de l'Éducation nationale depuis sa fondation en 1802. Le dictionnaire prosopographique qui a résulté de cette enquête est d'autant plus intéressant qu'il signale les inspecteurs des bibliothèques puisque ceux-ci ont exercé longtemps dans le giron de l'Instruction

^{11.} Pierre MILLOZ, Les inspections générales ministérielles dans l'administration française, Paris, Economica, 1983.

^{12.} Gérard MARCOU, Les inspections générales et le contrôle de l'administration, Paris, Éditions du CNRS, 1983.

^{13.} Jacques MENIER, Les inspections générales, Paris, Berger-Levrault, 1988.

^{14.} Yohann MORIVAL, Jeanne LAZARUS, «Évaluateurs et bâtisseurs. Les inspecteurs généraux et la production de l'action publique», *Politix*, 2018, n° 124, p. 85-110.

^{15.} Marion DEMONTEIL, Inspecter la culture. Une sociologie de l'écriture administrative, Lyon, ENS Éditions, 2024.

^{16.} Jean-Luc PISSALOUX, «Les inspections générales au sein de l'administration française: structures, fonctions et évolution», Revue française d'administration publique, 2015, n° 155, p. 601-622; Frédéric Renaudin, Les inspections générales dans le système administratif français, thèse de doctorat, Université Paris 2, 2003.

publique¹⁷. D'autres Inspections ont aussi trouvé leurs historiens: les prisons¹⁸, les finances¹⁹, les affaires sociales²⁰, les musées²¹...

C'est bien dans cette logique historique que s'inscrit cet ouvrage, en prenant pour point d'observation privilégié les inspecteurs des bibliothèques, véritables missi dominici du pouvoir central au même titre que leurs homologues des autres administrations. Trois acquis des travaux précédents peuvent être mis à l'épreuve. Premièrement, si les inspecteurs de l'Éducation nationale incarnent un «professorat en mission»²², nous pouvons poser l'hypothèse que ceux des bibliothèques représentent une «bibliothéconomie itinérante» destinée à normaliser les pratiques d'accueil, d'acquisition, de catalogage et de mise à disposition des livres sur tout le territoire national. Ensuite, à l'image de ce que les politologues ont démontré, l'évaluation n'est certainement pas tant une séquence distincte de l'accompagnement des politiques par l'État, qu'un élément parmi de nombreuses modalités d'intervention de l'État auprès des bibliothèques, et parmi l'ensemble des actions par lesquelles les bibliothèques sont amenées à se renouveler. Cette nuance invite à se méfier du stéréotype de l'inspecteur envahissant et porteur de doctrines toutes théoriques conçues en dehors du terrain. Il revendique au contraire une légitimité de terrain, du fait de son parcours professionnel antérieur et de sa familiarité avec les pratiques des agents des bibliothèques et de leurs tutelles. Enfin, l'inspecteur est celui qui incarne un changement majeur dans les politiques publiques: le passage d'un pilotage par le droit, ce «droit d'investigation dans les services »²³ propre à l'État qui est le socle de tout corps d'inspection, à un pilotage par les objectifs,

^{17.} Guy CAPLAT (dir.), Les inspecteurs généraux de l'instruction publique: dictionnaire biographique 1802-1914, Paris, INRP, 1986 et L'inspection générale de l'instruction publique au XX^e siècle : dictionnaire biographique des inspecteurs généraux et des inspecteurs de l'Académie de Paris, 1914-1939, Paris, INRP, 1997. Voir précédemment Paul GERBOD, «L'inspection générale de l'instruction publique depuis 1802», La Revue administrative, 1979, vol. 32, p. 257-263.

^{18.} Marie VOGEL, Contrôler les prisons. L'Inspection générale des services administratifs et l'administration pénitentiaire 1907-1948, Paris, La Documentation française, 1998.

^{19.} Nathalie CARRÉ DE MALBERG, «Le recrutement des inspecteurs des finances de 1892 à 1946», Vingtième siècle. Revue d'histoire, 1985, p. 67-91; Fabien CARDONI, Nathalie CARRÉ DE MALBERG, Michel MARGAIRAZ (dir.), Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009. Dictionnaire thématique et biographique, Paris, La Documentation française, 2012.

^{20.} Michel LAROQUE, «L'Inspection générale des affaires sociales et son histoire: ses origines et sa constitution», Les Tribunes de la santé, 2021, n° 4, p. 107-122.

^{21.} Marie-Claude GENET-DELACROIX, Art et État sous la IIIe République. Le système des Beaux-Arts, 1870-1914, rééd. Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

^{22.} Paul GERBOD, «L'inspection générale de l'instruction publique depuis 1802 », La Revue administrative,

^{23.} Marc BRUCHET, Vers une histoire institutionnelle de l'Inspection générale des bibliothèques: de la réforme du contrôle technique de l'État au service d'évaluation, mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèque, Enssib, 2014.

tenant aussi compte du besoin des agents publics de donner sens à leur action et pas seulement de se conformer à des orientations générales²⁴.

L'autre point d'entrée dans l'histoire de l'Inspection générale des bibliothèques est le rapport, «représentation simplifiée du monde» ou encore «représentation schématique à partir de laquelle rendre le monde gouvernable »25. Comme le souligne Daniel Renoult, les rapports sont des «jalons de l'histoire collective des bibliothèques »26 en ce qu'ils permettent de déceler, à partir d'une grille de lecture commune, des convergences et des divergences concernant la situation matérielle, le projet politique, le personnel des bibliothèques depuis le milieu du XIX^e siècle. Les rapports, destinés à la fois au ministère de tutelle et aux collectivités ou universités concernées, sont également des outils de normalisation et de gestion collective des problèmes.

Les missions de l'IGB, fort peu formalisées à l'origine, s'étendent et se complexifient en même temps que se densifie le maillage des institutions de lecture en France. D'abord dévolus aux bibliothèques municipales issues du décret fondateur de 1803 et aux bibliothèques de la Couronne, les inspecteurs sont ensuite affectés, pour certains d'entre eux, aux bibliothèques universitaires qui se renforcent à partir des années 1870, et aux bibliothèques populaires qui se multiplient au même moment²⁷. Cette effervescence a suscité de nombreuses archives: nominations, dossiers de carrière, tournées d'inspection, dossiers de synthèse, notes de travail, correspondances, et bien sûr ces rapports d'inspection qui constituent le morceau de choix de cette vaste documentation. La mise au jour de gisements archivistiques n'est pas le moindre apport de cette réflexion collective, dans l'attente d'instruments de travail plus précis aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale de France (BnF) et au sein des archives associatives de l'Association des bibliothécaires de France (ABF). On en trouvera le détail dans le dictionnaire prosopographique des inspecteurs généraux des bibliothèques qui complète cet ouvrage²⁸.

QUELS ENSEIGNEMENTS?

Sur la foi de ces archives, explorées méthodiquement, plusieurs constats se font jour.

^{24.} Frédéric RENAUDIN, Les inspections générales dans le système administratif français, op. cit.

^{25.} Marion DEMONTEIL, «"On n'est évidemment pas forcé de tout dire". L'ignorance stratégique au cœur des rapports d'inspection », Revue d'anthropologie des connaissances, 2021, vol. 15, n° 4. [En ligne] < http://journals.openedition.org/rac/23913 >.

^{26.} Daniel RENOULT, «Les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques », Bulletin des bibliothèques de France, 2009, n° 3, p. 12-17. [En ligne] < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0012-002 >.

^{27.} Voir dans ce volume le texte de Pierre Carbone et Daniel Renoult: «L'inspection générale des bibliothèques: 1822-2022. Quelques jalons de l'évolution d'une fonction », p. 21.

^{28. [}En ligne] < http://histigb.hypotheses.org >.

En premier lieu, elles donnent à voir la lente conquête de légitimité de l'IGB et de ses agents, a fortiori quand ceux-ci ne sont pas investis d'une charge d'inspection au sens strict, comme Jean-Alexandre Buchon, Ludovic Vitet et Jules Michelet dans les années 1830, et Prosper Mérimée en 185829. Elles soulignent le caractère ingrat d'une mission soldée parfois par un constat d'impuissance et la manière dont se négocie, entre l'État, l'inspecteur, les collectivités et les bibliothécaires, un projet politique et culturel dont la bibliothèque est tout à la fois le pivot et la manifestation. Dans les études de cas présentées ici, la porte qui se ferme au nez de l'inspecteur, les chantages, les rapports de force sont nombreux: Empis à la Bibliothèque nationale (BN) en 1861, Robert à Saint-Mandé en 1889 ne sont pas bienvenus³⁰. Mais l'inspecteur n'est pas seulement l'épouvantail planté devant les bibliothèques par les ministères compétents pour intimider les bibliothécaires, les maires et les présidents d'université et les pousser à l'action. En bien des lieux, sa venue est l'occasion de renégocier la relation avec le ministère de tutelle: obtenir des postes, des financements, réaffirmer des besoins auprès des élus qui font la sourde oreille aux revendications des agents des bibliothèques: la relation entre l'inspecteur et l'inspecté relève finalement de l'instrumentalisation réciproque, bénéfique quand la vision s'accorde sur ce que doit être la bibliothèque, conflictuelle dès lors que ces visions divergent³¹. Les visites de l'inspecteur, en contrepoint d'une législation jugée confuse et autoritaire, sont l'occasion de donner du sens à la tension inconfortable, entre propriété des collections (l'État) et responsabilité et financement de la bibliothèque (la municipalité)³². Coopération, proximité, «régulation réflexive» s'imposent durant la Cinquième République comme les maîtres mots de l'art d'inspecter33. Les bibliothèques constituent à ce titre un parfait terrain d'analyse de l'élaboration des politiques publiques et des forces contraires qui s'exercent sur une institution dont l'identité a mis deux siècles à émerger.

Ensuite, et corollairement, l'exploration de ces archives permet d'éclairer le rapport entre Paris et la province. Or, dans le domaine des bibliothèques, ce rapport est faussé par la pratique, commençant sans doute dès l'Ancien

^{29.} Voir dans ce volume le texte de Jean-François Delmas: « Prosper Mérimée et les bibliothèques », p. 83.

^{30.} Voir dans ce volume les textes de Marie de Séverac : «L'affaire d'un inspecteur général à la

Bibliothèque impériale», p. 105 et d'Agnès Sandras: «L'"incident Ulysse Robert" à Saint-Mandé», p. 160.

^{31.} Voir par exemple le cas des bibliothèques populaires dans le texte d'Anaïs Jacques: «L'Inspection générale et les bibliothèques populaires: tentative de contrôle gouvernemental ou engagement pour l'instruction du peuple? (1861-1888)», p. 145.

^{32.} Olivier TACHEAU, «Bibliothèques municipales et genèses des politiques culturelles au XIX° siècle », Bulletin des bibliothèques de France, 1995, n° 4, p. 44-51. [En ligne] < https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-

^{33.} Voir dans ce volume le texte de Marion Demonteil: «La richesse et la fragilité. Construction et déstabilisation du territoire professionnel de l'IGB sous la Ve République », p. 49.

Régime, de collecter en province des documents jugés utiles à la mémoire nationale. La politique de la Révolution, extrêmement centralisatrice³⁴, a installé pour longtemps le soupçon sur des intentions de pillage des collections provinciales par la BN. Les chantiers de catalogage du XIX^e siècle, concernant les manuscrits puis les incunables et qui impliquent largement les inspecteurs généraux, ont réactivé localement ce soupçon³⁵. L'inspecteur général est alors au cœur des crispations ou de la détente qui marquent le dialogue entre Paris et les territoires, tandis que la province se pense de plus en plus en contrepoids culturel de la capitale – qu'on en juge par le développement des académies régionales, des théâtres, de la presse locale, des musées à travers de véritables politiques culturelles municipales à partir de la Troisième République³⁶. Les temps de crise, qui affectent les collections à l'instar des deux guerres mondiales, révèlent avec vigueur la manière dont les inspecteurs observent les bibliothèques de province et les édiles qui les gouvernent, jugés souvent avec sévérité³⁷.

Dans ce portrait de groupe diachronique, se pose la question de la singularité de l'action de la centaine d'inspecteurs à l'œuvre au long des décennies, ou au contraire, de la neutralisation de leur personnalité par le simple fait que l'acte d'inspecter, puis la rédaction des rapports, sont extrêmement normalisés. La simple lecture des rapports, jusqu'aux années 1980 au moins, laisse entrevoir des personnalités saillantes, non avares de paroles incisives, voire désobligeantes. Au-delà du pittoresque de certaines descriptions, cette manière d'écrire est la manifestation d'une vision surplombante de la situation des bibliothèques en France et elle assume une touche partiale, par l'appréciation personnelle³⁸. Les incidents diplomatiques entre inspecteurs et municipalités, ou bien entre inspecteurs et ministres sont suffisamment nombreux pour indiquer aussi que l'inspecteur impose sa « patte » dans ses inspections et dans la manière dont il conçoit sa mission. À l'échelle de la ville de Paris, l'action d'Ernest Coyecque puis de Gabriel Henriot est portée par un engagement personnel, voire idéologique, en faveur de la démocratisation de la lecture³⁹.

 $^{34.\} Pierre\ RIBERETTE,\ Les\ biblioth\`e ques\ françaises\ pendant\ la\ R\'evolution\ (1789-1795):\ recherches\ sur\ un\ essai\ de\ catalogue\ collectif,\ Paris,\ BN,\ 1970.$

^{35.} Fabienne HENRYOT, L'Affaire Gutenberg. Collecte des incunables et fabrique de l'histoire nationale en France au XIX^e siècle, Paris, Maisonneuve et Larose, 2024.

^{36.} Loïc VADELORGE, Rouen sous la III^e République: politiques et pratiques culturelles, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

^{37.} Voir dans ce volume le texte de Martine Poulain «Les inspecteurs des bibliothèques durant les deux guerres mondiales: conseiller, alerter, soutenir», p. 127.

^{38.} Voir dans ce volume le texte de Noëlle Balley et Olivier Caudron: «Une source précieuse de l'histoire des bibliothèques: les rapports de l'Inspection générale des bibliothèques pour la période 1945-1970. L'exemple de la lecture publique», p. 195.

^{39.} Voir dans ce volume le texte d'Isabelle Antonutti: «Ernest Coyecque (1864-1954), inspecteur des bibliothèques parisiennes: ambitions et méthodes de travail», p. 112.

Plus récemment, la mise en œuvre de rapports sur des objets transversaux, et non plus seulement sur des cas particuliers, a inévitablement effacé cette singularité.

Enfin, les différentes contributions de cet ouvrage soulignent le rôle des inspecteurs généraux dans l'uniformisation des pratiques professionnelles. Participation à la rédaction de manuels, mise en conformité des actions conservatoires à l'égard des fonds patrimoniaux, montée de gamme de l'offre de services tout au long du XX^e siècle... L'énergie déployée dans l'écriture d'articles à destination des revues professionnelles dès l'apparition de ces dernières à la fin du XIX^e siècle est un indice probant de la nécessité de contrôler des tribunes et des lieux d'expression pour porter un discours normatif: la Revue des bibliothèques, le Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, la revue de l'ABF, plus tard le Bulletin des bibliothèques de France se font accueillants pour les inspecteurs généraux qui y font œuvre de pédagogie. Ils y explicitent des positions, des doctrines, des procédures en vue de les rendre plus lisibles et acceptables, mais au risque, parfois, de freiner les innovations quand elles ne rentrent pas dans le cadre normatif implicite ou explicite des politiques de la lecture⁴⁰. Mais l'inspection leur permet aussi de capitaliser une expertise de terrain; dans les bibliothèques, comme ailleurs, «le contrôle est exercé de façon réaliste par des fonctionnaires qui n'ont pas qu'une vue théorique de l'action administrative et de ses contraintes »41. Les carrières qui mènent à l'Inspection générale confirment l'importance de l'expérience acquise au long des responsabilités professionnelles, puis des tournées d'inspection⁴².

Il reste encore beaucoup à écrire sur l'IGB et son histoire, mais ces premiers coups de projecteur permettent de dégager des résultats qui contribuent à repenser l'histoire des bibliothèques avec de nouvelles sources.

^{40.} Voir dans ce volume le texte d'Hind Bouchareb: « Que peut l'inspecteur? Rôle et influence des inspecteurs généraux des bibliothèques dans le développement de la lecture publique (1921-1975)»,

^{41.} Frédéric RENAUDIN, Les inspections générales dans le système administratif français, op. cit., p. 16.

^{42.} Voir dans ce volume le texte de Fabienne Henryot: «Une prosopographie des inspecteurs généraux des bibliothèques: enjeux, méthodologie et premiers résultats », p. 63.